

NOUVELLE SÉRIE }
No. 23 -24 }

Circulaire au Clerge

Evêché de Rimouski, 4 novembre 1879

- 1o *Immaculée-Conception.*
- 3o *Propagation de la Foi.*
- 3o *St. François de Sales.*

Monsieur le curé,

I. Nous allons célébrer, le 8 décembre prochain, le vingt-cinquième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge par le grand et saint Pape Pie IX. A cette occasion, son glorieux successeur, N. S. P. Léon XIII, par un décret du 20 septembre dernier, vient d'accorder à tous les enfants de l'Eglise une indulgence plénière à être gagnée le jour de la fête ou l'un des jours de l'octave, à la condition qu'étant vraiment contrits et s'étant confessés, ils reçoivent la sainte communion et visitent dévotement une église ou chapelle publique, y priant pieusement aux intentions du Souverain Pontife. La dite indulgence est applicable par voie de suffrage aux âmes du purgatoire.

Vous ne manquerez pas, Monsieur le curé, d'ex-